

Monsieur Yannick Kerlogot  
Député des Côtes d'Armor  
Commission Affaires culturelles et Education

Monsieur François de Rugy - Ministre d'Etat  
Ministre de la transition écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Paris, le 23 janvier 2019

Monsieur le Ministre d'Etat, *cher François*

Il y a des rencontres qui vous marquent et que vous souhaitez partager. C'est l'objet de ce courrier à votre attention.

Il y a quelques jours, j'ai reçu, à sa demande, un jeune homme de 23 ans guidé par l'intérêt général et qui ne cherche qu'à partager un concept alliant cohésion sociale et transition écologique.

Monsieur Cyprien Bardonnnet a fondé le projet Carl (<http://carl-move.com>) en 2017 à Lyon afin de permettre aux élèves des écoles de conduite d'expérimenter le covoiturage à deux reprises à la fin de leur apprentissage. L'objectif est double : sensibiliser les futurs conducteurs à un mode de déplacement plus durable et leur inculquer la bonne attitude à adopter lorsqu'ils transportent un autre passager.

L'application que Monsieur Bardonnnet a créée met en lien des auto-écoles et des citoyens souhaitant effectuer un voyage programmé à l'avance.

Il est parti d'un simple constat : alors qu'il apprenait à conduire, son auto-école le conduisait, à la fin de chacune de ses leçons, à l'endroit qu'il souhaitait (domicile, établissement scolaire,...). Une fois le permis obtenu, il se souvient encore du constat qu'il s'était fait en apercevant son ancien moniteur avec une voiture disposant de deux places vides à l'arrière : ces deux places auraient pu être utilisées pour le conduire à un endroit donné tout en permettant à l'élève au volant de poursuivre son apprentissage.

Fort de ce constat, il cherche aujourd'hui à interpeller et partager un concept déjà expérimenté, simple et pragmatique : du lundi au samedi, des citoyens souhaitant faire un court déplacement (20 km max.) pourraient faire une demande de transport à une auto-école. La demande pourrait être honorée en adaptant le parcours emprunté par un élève, suffisamment avancé, et son moniteur.

Monsieur Bardonnnet espère aujourd'hui convaincre les pouvoirs publics de l'utilité de promouvoir la pratique du covoiturage dès l'apprentissage de la conduite. La réforme du permis de conduire ou le projet de loi Mobilités peuvent être des vecteurs intéressants pour développer la sensibilisation à ce mode de déplacement.

Au-delà de l'aspect pédagogique de ce dispositif, je tiens à souligner son intérêt en terme de cohésion sociale au sein de nos territoires. L'application géolocalisée qu'il a conçue pour un smartphone permet en effet à des personnes vivant dans des espaces ruraux, souvent peu desservis par les transports publics, de profiter d'un mode de transport convivial et à un prix abordable.

Ce dispositif est également une réponse aux enjeux écologiques de notre époque. Les impacts climatiques et sanitaires des émissions carbone nous incitent à plus de sobriété dans nos déplacements. Les initiatives de ce type sont de véritables opportunités qui méritent notre attention, me semble-t-il.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre d'Etat, vous l'aurez compris, je ne peux que vous inciter à recevoir Monsieur Bardonnnet pour qu'il puisse vous exposer en détails son projet et le sens de sa démarche.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma très haute considération.

Merci de votre attention

Yannick Kerlogot

